

GESTION PARTICIPATIVE DES AIRES PROTÉGÉES AU NIGER : CAS DU CONTRAT-TERROIR DANS LA RÉSERVE NATURELLE DU TERMIT ET TIN-TOUMA (RNNTT)

Dr Awa Krou MALAM BOUKAR

Université de Zinder (Niger)

abbakrou@yahoo.fr

Résumé

Le présent article vise à évaluer l'importance de la mise en œuvre du contrat-terroir dans la RNNTT. En effet, les ressources fauniques et floristiques subissent des pressions naturelles et anthropiques croissantes, entraînant ainsi la disparition progressive de certaines espèces protégées. Parmi les menaces figurent le braconnage, l'exploitation des ressources ligneuses et le trafic de tout genre. Les populations in-situ vivent de ces ressources alors que ces ressources sont protégées, d'où la mise en place du contrat-terroir. Pour mieux évaluer le contrat-terroir, la méthodologie adoptée a consisté à faire des recherches documentaires, des focus-groups avec les différentes communautés vivant dans la réserve. Le SWOT a été utilisé pour dégager les atouts et les contraintes du contrat-terroir. Il ressort des différentes investigations de terrain, que malgré la présence des textes juridiques et réglementaires de gestion, les mauvaises pratiques menacent fortement la survie des espèces protégées. Toutefois, la mise en œuvre du contrat-terroir a permis d'améliorer l'état de la biodiversité de la RNNTT et de sa périphérie. Cinq principaux critères ont permis d'évaluer la performance du contrat-terroir. Dans une perspective de la promotion du développement local endogène, l'étude recommande d'envisager des activités de résilience et de soutien communautaire en substitution aux mauvaises pratiques.

Mots clés : Contrat-terroir, aire protégée, Réserve, Niger

Abstract

This article aims to evaluate the importance of implementing the land contract in the RNNTT. Indeed, wildlife and plant resources are under increasing natural and anthropogenic pressure, leading to the gradual disappearance of certain protected species. Among the threats are poaching, exploitation of wood resources and trafficking of all kinds. The in-situ populations live off of these resources while these resources are protected, hence the establishment of the land contract. To better evaluate the land contract, the methodology adopted consisted of documentary research and focus groups with the various communities living in the reserve. The SWOT was used to identify the strengths and constraints of the contrat-terroir. The various field investigations revealed that, despite the presence of legal and regulatory management texts, poor practices strongly threaten the survival of protected species. However, the implementation of the Contrat-terroir has made it possible to improve the state of biodiversity in the RNNTT and its periphery. Five main criteria were used to evaluate the performance of the contrat-terroir. From the perspective of

promoting endogenous local development, the study recommends considering resilience and community support activities as alternatives to bad practices.

Key words: *Contrat-terroir, protected area, reserve, Niger*

1. Introduction

L'économie du Niger repose en grande partie sur les ressources naturelles de plus en plus restreintes. Ces dernières se dégradent aussi au fur et à mesure que les besoins de la population, en majorité pauvre, s'accroissent (Dan Habou S., 2012 : 16). La gestion de ce capital très précieux fait l'objet de participation de plusieurs acteurs dont l'objectif est de conserver la biodiversité ainsi que d'améliorer les conditions de vie des populations. Au Niger, comme un peu partout dans le monde, l'atteinte de cet objectif passe par le montage et la bonne gouvernance des aires protégées. Ainsi, la gestion de la RNNIT est conçue et mise en œuvre à travers un processus participatif dénommé « contrat-terroir ».

Le contrat-terroir est une forme de convention locale qui sert à la préservation des ressources naturelles tout en contribuant au développement des communautés locales. C'est un processus participatif qui tourne autour des questions de la décentralisation de gestion des ressources naturelles. Sa mise en place doit apporter des corrections aux actes et actions qui portent préjudice au fonctionnement de l'écosystème et au développement local. Ces actes sont notamment le braconnage, le développement des activités d'exploitation et de prospection pétrolière, la surexploitation de la ressource ligneuse dans la réserve et l'installation humaine dans les sites de pâturage.

Ainsi, la question principale est la suivante : Quelle est l'importance du contrat-terroir dans la conservation de la biodiversité et le développement local ? D'autres questions subsidiaires peuvent également être posées. Il s'agit de : i.) Quel est le cadre juridique et institutionnel du contrat-terroir ? ii.) Comment fonctionne le Contrat-terroir dans la RNNIT ? iii.) Quelle est la structure du contrat-terroir ? C'est pour répondre à toutes ces interrogations que la présente étude se donne comme objectif de faire une évaluation de l'importance du contrat-terroir.

2. Méthodologie

La méthodologie adoptée comprend : la recherche documentaire, les enquêtes de terrain (entretiens et focus-groups) et l'analyse et le traitement des données collectées à l'aide de logiciels divers.

- **La recherche documentaire :** elle a permis de mieux situer la thématique d'étude. Il s'est agi pour nous de consulter des documents ayant trait à la zone d'étude notamment la RNNTT et au thème notamment le Contrat-terroir.
- **Les focus-groups :** Au regard de l'immensité du territoire d'étude (97 000 km²) et de la diversité des communautés locale (Peulh, Toubou, Kanouri et Arabe), nous avons privilégié des enquêtes par focus-group. Dans un premier temps, chaque communauté a été interrogée de manière isolée. Dans un second temps, les communautés ont été regroupées. Ce choix résulte de la diversité et de l'influence de certaines communautés vis-à-vis d'autres communautés. Les travaux de terrain se sont déroulés aux mois de juin et juillet qui correspondent à la période de descente des transhumants et de la concentration des autres acteurs dans la partie « plus utile » de la réserve.
- **Les entretiens :** Pour enrichir l'aspect qualitatif des informations, des entretiens suivant un guide d'entretien ont été organisés avec les responsables des quatre (4) principales communautés. Les entretiens ont porté essentiellement sur les rapports des uns et des autres dans l'utilisation des ressources dans la RNNTT, les difficultés dans la cohabitation, ainsi que les pistes de solution pour une utilisation plus durable de la réserve.
- **L'analyse et le traitement des données collectées :** Les données collectées ont été traitées par les logiciels Word pour la saisie, Excel pour la production des figures. Les cartes sont élaborées à l'aide de logiciel QGIS version 3.14.

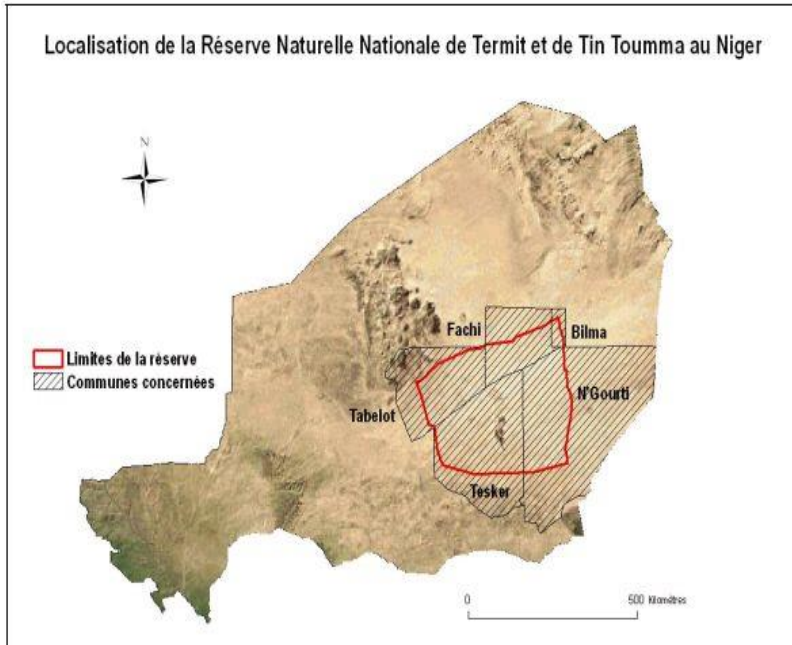
3. Résultats et Discussion

3.1. Présentation de la RNNTT

La Réserve Nationale Naturelle de Termit et Tin-toumma (RNNTT) a été établie le 6 mars 2012 par le Décret n° 2012-075/PRN/MH/E et

couvre une superficie de 97 000 km² soit 9 700 000 ha. L'aire protégée de la RNN'TT se situe dans le quart sud-est du Niger et recouvre plusieurs juridictions administratives. Au niveau régional, cette réserve est transfrontalière par les régions d'Agadez au Nord-est, de Diffa à l'Est et de Zinder au Sud-ouest (Figure n°1).

Figure n° 1 : Carte des limites de la RNN'TT et ses périphéries



3.2. Cadre réglementaire de gestion des ressources naturelles

3.2.1. Au niveau international

Sur le plan international, le cadre politique s'occupant des aspects environnementaux et sociaux consiste à la tenue, par les Nations Unies à la tenue, de plusieurs sommets connus sous l'appellation de « Sommet de la terre ». Il s'agit aussi de la création du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) en 1972 à Stockholm ; l'adoption de la charte de la nature en 1982 à Nairobi ; l'adoption des principes du développement durable à Rio de Janeiro en 1992 ; la Convention des

Nations Unies sur le Changement Climatique à Johannesburg en 2002 et la révision de l'Assemblée générale Rio 1992 (Rio+20 en 2012).

A ces conventions, s'ajoutent les différents accords notamment la Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles, signée à Alger le 15 septembre 1968 devenue convention de MAPUTO (2003), entrée en vigueur le 20 décembre 1979 par décret n°80-27 du 26 Février 1980. Article XII.3 de cette convention souligne que « *les parties favorisent l'établissement par les communautés locales d'aires gérées par elles principalement aux fins de la conservation et de l'utilisation durable de ressources naturelles* » ; la Convention de RAMSAR relative aux zones humides d'importance internationale, signée le 11 février 1971, entrée en vigueur le 30 Aout 1987.

3.2.2. Au plan national

Sur le plan national, la gestion des ressources naturelles conduit à l'élaboration de plusieurs documents portant la vision des autorités sur la durabilité de l'aspect environnemental. Ces documents sont entre autres : la Politique Nationale en matière d'Environnement et de Développement Durable au Niger adoptée par le Décret N°2016-522/PRN/ME/DD du 28 septembre 2016. Son objectif est de préserver et gérer durablement les ressources naturelles en vue d'un développement économique, social et culturel ; le Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD), élaboré en 1998. L'un des sous objectifs de cette politique est d'insérer des préoccupations environnementales dans la définition des politiques, programmes et projets mis en place dans chacun des principaux secteurs du développement.

3.3. Processus de mise en place du contrat-terroir dans la RNNTT

La mise en place du contrat-terroir s'effectue selon plusieurs étapes : la consultation des acteurs communautaires, l'analyse des problèmes des usagers de la réserve, la détermination des modes d'accès aux ressources et des droits des usagers (tableau 1).

Tableau n°1: Etapes de mise en place du contrat-terroir dans la RNNIT

Etapes	Activités	Acteurs
Etape 1 : Consultation des acteurs communautaires	Il s'agit d'interroger les différentes communautés vivantes dans la réserve sur les formes de compensation	Les différentes communautés vivantes dans la réserve (Peulh, Kanouri, Toubou et Arabe)
Etape 2 : Analyse des problèmes	Il s'agit de faire une priorisation des besoins réels des usagers et proposer des solutions. L'outil utilisé est l'arbre de problèmes et de solutions	- Communautés locales - Agents des eaux et forêts - ONG Noe
Etape 3 : Détermination des modes d'accès aux ressources	Il s'agit de déterminer les formes d'accès aux ressources (eau, pâturage, faune et la flore)	- Eleveurs - Braconniers - Bucherons
Etape 4 : Détermination des droits des usagers	Il s'agit de déterminer les droits partagés (heure d'abreuvement pour les éleveurs, types de bois de chauffe ou bois d'œuvre à abattre pour les bucherons, durée de séjour pour les transhumants, formes de compensation par acteur	- Chefs traditionnels ; - Leaders religieux ; - Leaders d'opinion ; - Services techniques - ONG NOE

3.4. Organes de gestion du contrat-terroir dans la RNNIT

La mise en place du contrat-terroir pour une gestion durable de la RNNIT a nécessité une création et une répartition des tâches respectives.

Les principaux organes locaux de gestion de la RNNIT dans le cadre du Contrat-Terroir sont : le Comité Inter-groupement de Gestion et de Surveillance (CIGS) et le Comité de Règlements des Conflits et Médiation (CRCM). Ces deux comités reçoivent l'appui technique du Service Communal de l'Environnement et de l'Unité de Gestion (UGA) de la réserve (Figure 2).

Figure n° 2 : les organes de gestion et leur interrelation

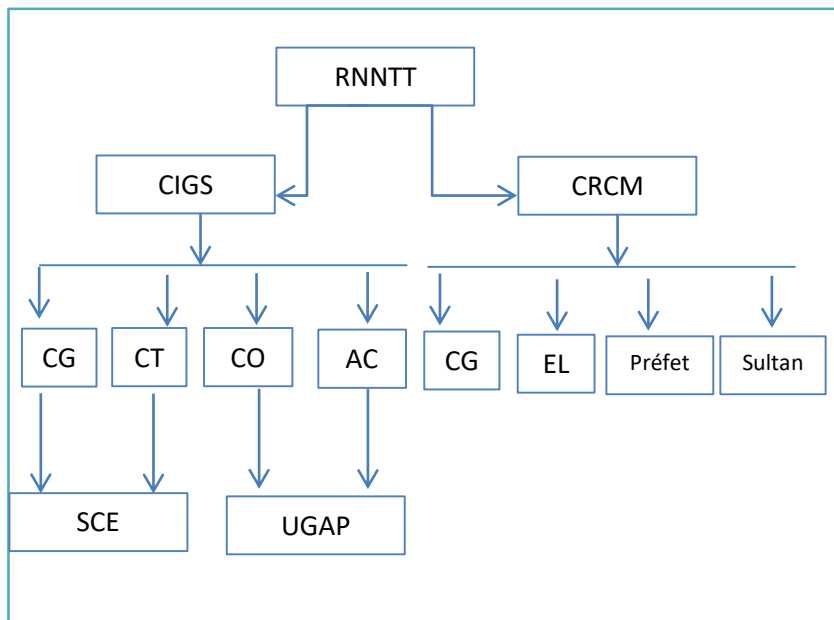


Figure n° 5 : Organigramme de gestion du Contrat-terroir (source : enquête de terrain, Juin 2021)

Légende :

CO : chef d'opinion ; **CPP** : Contrat de Partage de Production ; **CT** : Contrat Terroir

DG : Délégation de Gestion ; **CRCM** : Comité de Règlement des Conflits et de Médiation

SCE : Service Communal de l'Environnement ; **UGAP** : Unité de

Gestion des Aires Protégées ; **CG** : Chef de groupement ; **EL** : Elus Locaux

3.5. Analyse de l'importance du contrat-terroir dans la RNNTT

L'analyse de l'importance du Contrat-terroir passe par cinq (5) principaux critères à savoir la cohérence, la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité (Tableau 2).

Tableau n°2: Les critères d'évaluation de l'importance du contrat-terroir

Critères	Objectifs	Caractéristiques/importance
Cohérence	Ce critère consiste à vérifier l'adéquation entre les activités réalisées et les objectifs du Contrat-terroir.	La principale cohérence du Contrat-terroir, c'est l'implication de tous les acteurs concernés comme stipulé dans le Statut de la RNNTT (catégorie IV) selon les critères de PUICN. Les différentes activités sont à la fois portées sur la conservation et le développement local.
Pertinence	Connaître l'utilité des activités menées par rapport aux objectifs assignés et l'adéquation de celles-là avec les enjeux de la Réserve.	Les activités menées dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat-terroir ont abouti à des résultats inscrits aux objectifs assignés. La capacité des acteurs locaux à définir l'outil de gestion comme un engagement de protection des ressources locales par les parties prenantes à la base d'une part et d'appui au développement pour ces acteurs par le projet d'autre part constitue la première pertinence des actions exercées.
Efficacité	Ce critère essaie d'apprécier le degré d'atteinte des résultats attendus par rapport à l'objectif fixé au CT.	Par rapport à la conservation de la biodiversité, il est évident que l'essentiel des objectifs est atteint. L'effectif de toutes les espèces de la réserve a augmenté. Ce constat est fait par tous les CT. Les espaces exigeant un statut de gestion de parc national ont été efficacement protégés.
Efficience	Ce critère consiste à vérifier si les coûts d'intervention sont en	L'efficience a permis de mettre l'accent est mis sur l'aspect structurel des contrats-terroirs, les ressources (Humaines, financières et équipement) mobilisées et l'adéquation entre les

	adéquation avec les résultats enregistrés.	résultats et les moyens (humains, financiers et matériels) mobilisés.
Durabilité	La durabilité permet d'évaluer le processus durable de la gestion après sa mise en œuvre.	Ce critère a permis de vérifier que l'intervention peut contribuer à des changements significatifs à long terme sur la préservation des espèces et leurs habitats, ainsi que la perception d'autres impacts positifs et/ou envisageables

Source : enquête de terrain. 2021

3.6. Analyse des forces, Faiblesses, opportunités et menaces du Contrat-terroir

La mise en œuvre du contra-terroir est assujettie à des forces et des faiblesses, ainsi que des opportunités et des menaces. Dans le cadre du contrat-terroir de la RNNTT, plusieurs aspects sont ainsi relevés (Tableau 3).

Tableau n°3 : Forces, Faiblesses, opportunités et menaces du Contrat-terroir de la RNNTT

<p><u>Forces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le processus du contrat-terroir est participatif, car il favorise la prise de décisions concertées entre les parties prenantes à la base ; - L'appui aux communautés locales pour cette gestion participative est durable au niveau de la réserve ; - La promotion du soutien communautaire (école, santé, etc) ; 	<p><u>Faiblesses :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le principal enjeu du contrat-terroir qui est la préservation de l'écosystème n'est pas acquis ; - L'appui au développement des acteurs locaux n'a pas permis de renforcer l'autosubsistance alimentaire des communautés locales ; - Le Plan d'Aménagement, de Gestion et de Conservation (PAGC) n'a pas pris en
---	--

<ul style="list-style-type: none"> - Le recrutement des Agents Communautaires afin d'assurer les patrouilles villageoises rend directe les suivis écologiques ; - La conservation stricte des habitats spéciaux de la faune et des zones humides dans la RNN'TT est bien adaptée. 	<p>compte dans sa planification les activités des projets ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'insuffisance de renforcement de capacité pour certains comités ; - L'insuffisance financière du projet précédent pour exécuter des réalisations en suffisance.
<p><u>Opportunités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La présence des ONG en faveur du soutien communautaire ; - Les accords entre les différentes communautés locales (Peulh, Toubou, Kanouri et Arabes) favorisent la mobilisation d'autres partenaires ; - etc. 	<p><u>Menaces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La construction du pipeline qui passe par la réserve. Ce qui menace la stabilité de la faune sauvage ; - Le braconnage des espèces fauniques par des structures étrangères détenteurs de permis de chasse ; - L'installation des bases militaires dans la zone.

Source : élaboration personnelle, à partir des données de l'enquête. 2022

4. Discussion

Les résultats de l'étude montrent globalement que le contrat-terroir dans la RNN'TT est un outil de gestion participative. Cette thèse est soutenue par plusieurs auteurs dont Patrick (2009 : 243) selon lequel, la gestion des aires protégées n'est plus l'affaire unique des services de l'État. Les populations locales, les scientifiques, les acteurs locaux du développement doivent tous contribuer à une meilleure gestion des sites protégés. Pour aller dans le même sens, Dan Gimbo, (2016 :17) avance que les tendances actuelles des politiques de gestion de la nature consistent à attribuer aux populations la responsabilité de gérer leur environnement.

Cependant, d'autres auteurs pensent que la gestion des sites protégés est du ressort exclusif des structures compétentes. En effet, Jean-Luc. (2009

: 343) indique que la protection de la faune sauvage est du ressort des personnels des Eaux et Forêts ou administrations apparentées.

En tout état de cause, les appuis apportés dans les différents domaines dans la RNNIT confirment un statut de soutien communautaire que porte le Contrat-terroir (Souley, 2010 : 335). Jonathan et *al.* (2017 : 58) notent que les aires protégées en zone aride offrent le double objectif de conservation et de développement rural. Aussi, ne pas tenir compte des besoins des populations en termes de développement social et économique signifie qu'un contrat-terroir a peu de chances d'atteindre ses objectifs (Thomas et Middleton, 2011 : 47). Dans ce sens les appuis offerts aux communautés dans le domaine sanitaire ont permis à celles-là de réduire les difficultés d'accès aux centres médicaux. La modernisation des points d'eau dans la zone rend service à une plus large demande pour un nombre raisonnable de communautés avec leurs cheptels. Ainsi, le niveau de la scolarité locale s'améliore grâce au programme d'accompagnement aux élèves de la Réserve. L'application de cette approche a permis la protection de la faune locale et de ses habitats dans une zone sujette à la forte dégradation de l'écosystème. C'est parce que « la gestion participative ne doit pas faire oublier que la conservation de la biodiversité reste une priorité » (Patrick. et Cedric, 2009 : 228). De même, pour Patrick (2009 : 521) les zones humides d'une aire protégée sont importantes de conservation et d'utilisation rationnelle. C'est ainsi qu'Issa (2009 : 19) donne un renforcement dans la confirmation de cette hypothèse à travers ces mots : « il est nécessaire de mettre en place un suivi écologique de l'évolution de la diversité biologique ».

5. Conclusion et recommandation

La gestion participative des aires protégées permet de mieux conserver les espèces et la diversité biologique en privilégiant une participation plus large et significative des communautés locales. Cette étude a permis d'évaluer l'importance de la mise en œuvre du contrat-terroir dans la RNNIT. En effet, la mise en place du contrat-terroir s'effectue selon cinq (5) principaux critères à savoir la cohérence, la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité. Toutefois, l'analyse des Forces, des faiblesses, des opportunités et des menaces (FFOM) montre que malgré

le niveau d'implication des communautés locales dans la gestion de la réserve, les objectifs de la protection de la biodiversité n'a pas été atteint. En tout état de cause, le contrat-terroir allie la conservation et le développement local dans la RNNIT. Toutefois, la mise en œuvre du contrat-terroir est confrontée à plusieurs contraintes, car le principal enjeu qui est la préservation de l'écosystème et de la diversité biologique reste un défi majeur.

Pour mieux accompagner le processus de la mise en œuvre du contrat-terroir, l'étude recommande :

- ✓ Développer des actions compensatrices et motrices sous la forme de soutien communautaire ;
- ✓ Renforcer les programmes de développement intégré et l'adoption de systèmes de subsistance dans la réserve ;
- ✓ Développer une stratégie de diversification des Activités Génératrices des Revenus (AGR), basée sur des formules d'auto-assistance ;
- ✓ Evaluer l'outil de gestion à la fin de la durée de vie du plan d'aménagement et de gestion de la réserve ;
- ✓ Renforcer les capacités des membres des différentes structures de gestion ;
- ✓ Renforcer les capacités des techniciens afin de fournir des données fiables sur les observations directes (espèces, braconniers) et/ou indirectes (indices/traces) afin de bien pouvoir remplir les fiches d'observation de terrain.

6. Références bibliographiques

Alain Chiffaut (2006), *Guide méthodologique des plans de gestion de réserves naturelles*. MEED/ATEN, In *Cahiers Techniques*, n°79.

Angelique Meynier (2009), *Réserve Naturelle et exploitation pétrolière dans la zone du Massif de Termit et du Désert de Tin Toumma (Niger) : perceptions et représentations des nouveaux enjeux. Approche par acteurs et par campements*.

Mémoire de Master 2, Université Denis Diderot Paris 7 en cohabitation avec le Muséum National d'Histoire Naturelle et AgroParisTec.

Cedric Vermeulen (2009), *Mettre en place un suivi écologique villageois pp. 262-265*, In *Manuel de gestion des aires protégées d'Afrique francophone*, Paris, Awely.

- Dan Guimbo et al.** (2016), *Facteurs de pression sur les parcs agro-forestiers à Vitellaria paradoxa et à Neocarya macrophylla dans le Sud-ouest du Niger (Afrique de l'ouest)*, In *Journal of Applied Biosciences*, 107: 10407-10417.
- Granier Laurent** (2006), *Les conventions locales de gestion des ressources naturelles et de l'environnement. Légalité et Cohérence en droit sénégalais*, UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni.
- Grazia-Feyerabend et al.** (2014), *Gouvernance des Aires Protégées : de la compréhension à l'action*, Gland, Suisse : UICN.
- Issa Mohamed Yari** (2009), *Mise en place d'une gestion villageoise de la biodiversité à la périphérie de la réserve de biosphère du n/Benin : cadre juridique, contraintes politiques et sociales*, Master Spécialisé en Gestion des Aires Protégées, Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement.
- Jean-luc Séjourné** (2009), *Définir les différentes formes de braconnage et d'atteintes aux aires protégées*, In *Manuel de gestion des aires protégées d'Afrique francophone*, Paris, Awely.
- Jonathan Davies et al.** (2012/2017), *Conservation de la biodiversité des zones arides*, Conserving dryland biodiversity, UICN, PNUE-WCMC et CNULCD, 2012.
- Julien Poisson** (2009), *Impact de la gestion participative sur l'efficacité de conservation dans les parcs nationaux des pays sous-développés*, Mémoire de Maîtrise en environnement, Université de Sherbrooke, 121p.
- Marie Bonnin** (2008), *Les aires protégées dans la mise en place des réseaux écologiques : Gestion globale de la nature ou gestion des institutions de conservation ?* In *Aires protégées espaces durables ?* Marseille, IRD, 276p.
- Nathalie Triplet et Patrick triplet** (2009), « Gérer un problème (relationnel) et négocier », In *Manuel de gestion des aires protégées d'Afrique francophone*, Paris, Awely.
- NOE/Delegation de gestion** (2019), *Plan d'affaire quinquennal de la RNNIT 2019-2023*. 30p.
- Patrick Triplet** (2009), *Mettre en place des structures de concertation*, In *Manuel de gestion des aires protégées d'Afrique francophone*, Paris, Awely.
- Renaud Fulconis** (2009), « Améliorer le quotidien des populations pour la préservation de la biodiversité », In *Manuel de gestion des aires protégées d'Afrique francophone*, Paris, Awely.
- Richard N. (non daté), *La problématique de gestion des aires protégées en Afrique centrale : le cas du parc national de la Lope au Gabon*.

Salifou Zoumari. (2009), *Contribution du savoir autochtone à la connaissance de la faune sauvage de la future aire protégée de Termit et Tin-Toumma Niger*. Mémoire de Master, Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement (2IE) /Ouagadougou (Burkina Faso).

Souley Kabirou (2005a), *Pastoralisme et organisation de l'espace au Niger oriental : cas de la communauté Toubou Tèda de la commune de Tesker*. Mémoire de D.E.A. Géographie, Université Abdou Moumouni de Niamey.

Souley kabirou (2010b), *Analyse des flux de migration et leur impact sur les communautés locales à la périphérie de la réserve de biosphère du W du Niger*. Thèse Unique de doctorat de Géographie, Université Abdou Moumouni de Niamey.

Stephane Manceron (2011), *Intervenir en périphérie pour la conservation des aires protégées : réexamen d'un postulat*.

La situation du Parc du W et des éleveurs mobiles. Thèse de doctorat en Géographie, Université Paris Ouest Nanterre.

Thomas Lee et Middleton Julie (2011), *Lignes directrices pour la planification de la gestion des aires protégées*. Gland, Suisse : UICN.

Thomas Rabeil et al. (2013), *Plan d'Aménagement, de Gestion et de Conservation de la réserve naturelle nationale de Termit et Tin-Toumma*, PCBR., Niamey, Niger.